

Facture en EUR N°	Date	Client
FB1112	15/05/2017	0997

**CERTIFICATION ISO 14001  
EN COURS**

**GUYON**

**39-57 RUE GASTON MONMOUSSEAU  
95 190 GOUSSAINVILLE**

Référence :

Mode de règlement	Echéance	N/Id CEE : FR 05 442 595 898
VIREMENT A 30 JOURS FIN DE MOIS	30/06/2017	V/Id :

--

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	% REM	Remise HT	Montant HT	TVA
	<i>REF DEVIS N°SA/170121</i>						
	<i>PRESTATION DU 4/05/2017</i>						
0001	DECHETS AQUEUX	28,100	138,000			3 877,80	4
0003	TGAP	28,100	12,780			359,12	4
0008	TRANSPORT PAR SEMI	1,000	360,000			360,00	4
0010	TAXE GASOIL 4%	1,000	14,400			14,40	4

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
4	4 611,32	20,00	922,26

Total HT	4 611,32
<b>Net HT</b>	<b>4 611,32</b>
Total TVA	922,26
Total TTC	5 533,58
<b>NET A PAYER (Euro)</b>	<b>5 533,58</b>

**Pour être libérateur, paiement à adresser à :**  
**Compagnie Générale d'Affacturage - C.G.A.**  
 Centre de paiement  
 3 rue Francis de Pressensé  
 93577 La Plaine Saint Denis Cedex France  
 Tél. : 01 71 89 99 99 - Fax : 01 71 89 24 00  
 Société Générale - Agence Paris Etoile Entreprises  
 IBAN : FR 76 3000 3031 7500 0011 6008 847  
 BIC : SOGIEFRPP  
**SUBROGÉE EN NOS DROITS**

A partir du 1er janvier 2013, le décret n°2012-1115 du 02.10.2012 a créé un article D441-5 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales à 40.00€.

Pénalités de retard (taux mensuel) : 2,13% - Escompte pour paiement anticipé (taux mensuel) : 0,30%

**RESERVE DE PROPRIETE** : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).

GUYON

39-57RUEGASTON MONMOUSSEAU  
95190 GOUSSAINVILLE

Le 17 mai 2017

Madame, Monsieur,

Afin d'optimiser notre organisation comptable et de développer, dans des conditions encore améliorées, nos relations avec notre clientèle, nous avons choisi de recourir aux services qu'offre l'affacturage et avons conclu un contrat avec la Compagnie Générale d'Affacturage.

Nos créances à votre égard seront désormais transférées à la Compagnie Générale d'Affacturage :

En raison de ces dispositions, toutes nos factures porteront une clause de paiement en faveur de la Compagnie Générale d'Affacturage, qui devient votre créancier par subrogation dans nos droits et actions. Vous voudrez bien adresser vos paiements à :

Compagnie Générale d'Affacturage – CGA  
Centre de paiement  
3 rue Francis de Pressensé 93577 La Plaine Saint Denis Cedex  
Téléphone : 01 71 89 99 99 - Télécopie : 01 71 89 00 52  
Société Générale - Agence Paris Etoile Entreprises  
IBAN : FR 76 30003 03175 00001160088 47  
BIC : SOGEFRPP

En conséquence, nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que seul un règlement à l'ordre du subrogé vous libère valablement. Les modifications qui pourraient affecter les termes d'origine de nos factures seront prises en considération avec son accord. Il en sera de même en cas de contestation qui devront lui être immédiatement notifiées en même temps qu'à nous-mêmes.

Ces dispositions s'appliquent, sans distinction, à l'ensemble des factures émises par nos soins et ce jusqu'à nouvel avis conjoint de la Compagnie Générale d'Affacturage et de nous-mêmes.

Nous vous remercions de l'attention que vous avez apportée à ce courrier et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Gianfranco BRANCHESI  
Directeur

